

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DIJON**

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 2 juillet 2025

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Date de convocation : 26 juin 2025.

Membres présents : (14) M. HOAREAU, M. LEHENOFF, M. BERTHIER, Mme TENENBAUM, Mme CHOLLET, M. MEZUI, M. AVENA, M. FOUILLOT, M. FOUSSET, Mme GINDRE, Mme LECOMTE, Mme JACQUENET, M. JASPART, Mme VIAN.

Membres excusés représentés : (2) Mme KOENDERS représentée par M. HOAREAU, Mme JACQUEMARD représentée par Mme TENENBAUM.

Membres excusés : (1) : M. FAVERJON.

Objet : CESAM – Avenant n°3 à la CPOM 2023 - 2025

L'association Concilier l'Économique et le Social et Aider aux Mutations (CESAM) se positionne depuis plus de cinquante ans comme un acteur de la formation professionnelle sur le territoire de Dijon et de la Métropole. Elle intervient dans les quartiers et les communes, auprès des publics les plus fragiles.

Elle a pour objet la gestion d'un organisme de formation, qui réalise des actions de formation continue, d'orientation, d'insertion, de qualification professionnelle, de certification et toute autre activité éducative susceptible de favoriser le développement des capacités culturelles, sociales et professionnelles des personnes dans et hors des entreprises.

Un réseau de partenaires soutient le CESAM depuis plusieurs années, dont Dijon Métropole (dans le cadre de la Politique de la Ville), la ville de Dijon et son Centre Communal d'Action sociale.

En 2023 une Convention Pluriannuelle d'Objectifs a été signée avec le CESAM et Dijon Métropole, la Ville de Dijon et le CCAS pour les années 2023-2025 afin de fixer les modalités de mise en œuvre et de financement des actions déployées par l'Association à savoir :

- La plateforme VIA (Vers l'Insertion et les Apprentissages) ;
- Les Ateliers de Pédagogie Personnalisée (APP) ;
- Les Ateliers socio-linguistiques (ASL) dans les quartiers Politique de la Ville et les quartiers de veille ;
- Les ateliers socio-linguistiques (ASL) au sein des Maisons d'Éducation Populaire hors quartiers Politique de la Ville ;
- L'inclusion numérique (auprès des aidants et des usagers) ;
- Et les ateliers Alpha à visée parentalité.

En 2024 l'association a créé et anime sur le quartier des Grésilles, l'espace « Co-Hop », espace collaboratif à destination des acteurs du territoire et espace de lien social à destination des habitants. L'espace « Co-hop » tiers lieux, s'inscrit dans le projet de la structure afin de proposer une solution complémentaire à l'offre existante sur le territoire à travers un espace ouvert au service des habitants.

L'association a sollicité une subvention complémentaire de 5 000 € auprès de la Ville destinée à financer la gestion de l'espace « Co-Hop » et un avenant N°3 est alors nécessaire pour permettre le versement de cette subvention.

Cet avenant est sans incidence financière pour le CCAS.

Ainsi, les membres du conseil d'administration :

- autorisent la Présidente ou son représentant légal à signer l'avenant n°3 de la CPOM avec le CE-SAM joint en annexe ;
- autorisent la Présidente ou son représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications ne remettant pas en cause son économie générale et à signer les documents définitifs.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Politiques de la ville et accompagnement éducatif : 1